

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 décembre 2019 à 18 h 30 au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley - Salle du conseil municipal

Présidée par Mme la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents :

Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)
Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Sont aussi présents:

M. Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Pierre-Luc Gaudreau, responsable des communications

Cinq (5) contribuables sont présents dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 10 décembre 2019
2. Adoption de l'ordre du jour du 10 décembre 2019
3. Présentation du budget 2020
4. Adoption du budget 2020 et du programme d'immobilisations
5. Période de questions - Budget 2020
6. Publication - Budget 2020 et programme d'immobilisations
7. Clôture de la séance

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE 2019

La séance débute à 18 h 44.

Point 2. 2019-MC-459 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 DÉCEMBRE 2019

IL EST

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 portant sur le budget 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2020

Le 10 décembre 2019

Point 4. 2019-MC-460 ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2020 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

REVENUS

Taxes	13 059 673 \$
Paiements tenant lieu de taxes	121 800 \$
Autres revenus de sources locales	3 026 359 \$
Total des revenus	<u>16 207 832 \$</u>

CHARGES

Administration générale	2 915 578 \$
Sécurité publique	3 660 482 \$
Transport	5 481 851 \$
Hygiène du milieu	1 733 617 \$
Aménagement, urbanisme et développement	802 422 \$
Loisirs, culture et parcs	1 686 209 \$
Frais de financement	467 842 \$

Total des charges **16 748 001 \$**

Conciliation à des fins budgétaires :

Remboursement de la dette à long terme	1 066 200 \$
Activités d'investissements	19 676 \$
Affectation de fonds réservés	121 455 \$
Amortissement des immobilisations	<u>(1 747 500) \$</u>

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 à des fins budgétaires **0 \$**

SOMMAIRE DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Budget annuel	<u>25 189 826 \$</u>	<u>25 107 000 \$</u>	<u>18 452 800 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

Le 10 décembre 2019

Point 5. PÉRIODE DE QUESTIONS - BUDGET 2020

Point 6. 2019-MC-461 PUBLICATION - BUDGET 2020 ET PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal du Québec et suite à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2020 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Adoptée à l'unanimité

Point 7. 2019-MC-462 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2019 portant sur le budget 2020 soit et est levée à 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
maire

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 10 décembre 2019

Signature : _____